

TRAITEMENT DES DECHETS DE JARDIN

Commune de Coligny

- Les déchets de jardin de notre commune (branchages, feuilles mortes et gazons) sont traités localement selon la méthode **du compostage en bord de champs**.
- Ce traitement, confié à des agriculteurs de la région, permet de recycler et de valoriser nos déchets de jardin dans les champs des exploitations agricoles voisines.
- La qualité du compost produit dépend en grande partie du type de déchets à traiter.

Les champs ne sont pas des poubelles ! Le tri à la source est donc important et votre collaboration indispensable.

Merci de respecter les consignes suivantes :

Jetez dans les conteneurs à déchets de jardin uniquement les matières organiques compostables suivantes :

- ✓ Tonte de gazon
- ✓ Feuilles mortes
- ✓ Branchages (max. Ø 25mm)
- ✓ Taille de haies

Ne jetez pas dans les containers à déchets de jardin :

- X Sachets pour déjections de chiens
- X Matières plastiques
- X Bouteilles
- X Matières métalliques



**Les sacs verts ne sont pas biodégradables.
IL NE FAUT PAS LES UTILISER !**

Attention, les déchets de jardin sont triés et levés séparément des déchets de cuisine :



Levée des déchets de jardin le mardi, et de mai à novembre le mardi et le jeudi.



Levée des déchets de cuisine le mercredi, dès le 1^{er} mars 2017.

**Les conteneurs dont le contenu n'est pas conforme
ne seront pas levés !**